

Paris, le 30 AVR. 2013

Affaire suivie par :
Pierre Sitko – Responsable du service des systèmes
d'information
Tél. : 01 44 77 39 54 - Fax : 01 44 77 40 46
Courriel : pierre.sitko@anah.gouv.fr

La directrice générale

à

Mesdames et messieurs les préfets de région
Délégués de l'Anah dans les régions

Mesdames et messieurs les préfets de département
Délégués de l'Anah dans les départements

Mesdames et messieurs les présidents
des collectivités délégataires

Objet : Dispositif d'habilitation au Système d'Information de l'Anah.

La sécurité des systèmes d'informations constitue une préoccupation commune à tous les acteurs publics. C'est dans ce cadre, que l'Anah se doit d'assurer un niveau de sécurité conforme aux exigences actuelles de prévention des risques, susceptibles de s'exercer contre son Système d'Information (SI).

Les différents audits menés et les recommandations du ministère amènent donc à modifier le système d'authentification de l'Agence.

C'est pourquoi, à compter du 1^{er} juillet 2013, l'accès au SI de l'Anah sera soumis à une nouvelle procédure qui s'appuiera sur un outil informatique dédié, et sur une organisation adaptée au contexte de l'Agence et des partenaires utilisant son SI.

Toute demande d'accès ou de modification d'accès au SI de l'Anah sera désormais formalisée.

L'outil Clavis permettra, d'identifier tous les utilisateurs autorisés à accéder aux différentes applications mises à disposition par l'Anah. Chaque utilisateur disposera ainsi d'un accès et d'un compte Clavis.

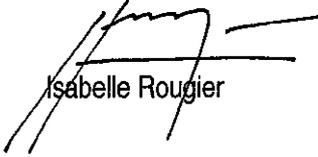
De plus, afin de permettre une gestion de proximité, Clavis sera administrable localement. A ce titre, un administrateur local devra impérativement être désigné auprès du responsable en charge de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de l'Anah, et ce avant le 30 mai 2013. Les coordonnées de cet administrateur devront être envoyées à l'adresse suivante : administration.clavis@anah.gouv.fr

Les fonctions assurées par cet administrateur local seront les suivantes :

- création des comptes dans Clavis pour les utilisateurs de son organisme,
- affectation d'un profil OP@L à chaque utilisateur,
- modification d'un compte utilisateur,
- suppression d'un compte utilisateur.

Dès réception des coordonnées de votre administrateur local, l'Anah lui fera parvenir une note précisant le fonctionnement de Clavis et assurera son assistance.

Clavis permettra par la suite, de manière progressive, de dispenser les utilisateurs de s'authentifier auprès de chaque application de l'Anah. Une authentification unique, pour toutes les applications de l'Agence, sera ainsi mise en place en fonction de l'avancement de leur adaptation.



Isabelle Rougier

Copie à : M. Etienne Crépon, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires et de la mer,